



**ASIPE**

**Comité de direction**

**Préavis n° 6/2024**

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE**

**Objet : - Comptes 2023 et rapport de gestion**

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE  
de et à  
1530 Payerne

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nous vous prions de trouver en pièce jointe à ce préavis un exemplaire des comptes de fonctionnement 2023, ainsi que le rapport de gestion pour l'année écoulée.

En préambule, le Comité de direction constate que le délai pour boucler les comptes est très court. En effet, les comptes ont été bouclés le vendredi 1<sup>er</sup> mars, le lundi 4 mars la fiduciaire a débuté son travail de révision durant trois jours, le CoDir a validé les comptes le 11 mars et la première rencontre avec la commission des finances aura eu lieu le 27 mars.

Cette réalité va nécessiter la mise en place de plusieurs mesures pour tenter de réduire les délais et ainsi dégager un peu plus de temps à l'administration pour effectuer des analyses de gestion, indispensables au bon fonctionnement de notre organisation intercommunale. Bien entendu, l'ASIPE dépend fortement d'autres entités qui ont leur propre planification de bouclage. L'on peut citer ici la DGEO, la Caisse Cantonale Vaudoise de compensation AVS, l'assurance perte de gain / accident et le Groupe E, dont les derniers décomptes ont été reçus par l'ASIPE durant la dernière semaine de février.

Sur cette année 2023, la ventilation de certains comptes a été faite sur la même base que les comptes 2022. Des différences avec le budget 2023 s'expliquent par les décisions prises en février 2023, au moment du bouclage 2022.

Ces comptes sont aussi les avant-derniers sur le modèle MCH1. En effet, le budget 2025 sera fait sur MCH2.

Les comptes pour les UAPes sont toujours très difficiles à estimer dans le cadre du budget. En effet, entre l'élaboration du budget et la période concernée par ce dernier, deux rentrées scolaires vont avoir lieu, avec des potentiels changements relativement importants sur les besoins en personnel, et donc un impact non prévisible sur les finances de l'ASIPE, malgré les subventions perçues.

Afin de simplifier la lecture des comptes, nous vous proposons quelques commentaires ci-dessous en lien avec les comptes 2023.

N° du compte	Commentaires
101.3011.00	En raison du nombre de projets et de séances, les activités du CoDir ont pris l'ascenseur. Il s'agit notamment du projet d'intégration des trois nouvelles communes, du projet de construction scolaire à Corcelles, de la révision des statuts, du nouveau logiciel comptable et de l'implémentation de MCH2.

102.3003.00	Les jetons de présence sont supérieurs au budget en raison des activités plus importantes du Conseil d'établissement, notamment au travers de l'assemblée des parents et des différentes commissions. Néanmoins, le montant est proche des comptes 2022.
110.3102.00	Plusieurs faire-part dans la presse ont été publiés en raison de décès, ainsi que pour le recrutement de deux postes à la bibliothèque de DLT.
110.3170.00	Deux membres du CoDir ont quitté leur fonction durant l'année et ont reçu un présent. En raison des disponibilités, de nombreuses séances ont eu lieu sur le temps de midi, engendrant des frais de repas.
110.3185.00	Un avocat a été mandaté dans la finalisation de la convention avec l'Etat de Vaud s'agissant du projet de salle de gym avec l'école professionnelle de Payerne. L'étude de faisabilité sur le site de DLT s'est terminée en 2024 et la facture sera payée sur cette année.
110.3189.00	Un contrôle AVS a eu lieu et a mis en évidence une erreur de 1'518.75 CHF sur les différentes années contrôlées. Ce montant a été porté sur ce compte. Le solde ne concerne quasiment que des frais de mise aux poursuites. Ce problème de contentieux inquiète le CoDir. Des mesures ont été prises et devront être appliquées dès 2024. Malgré cela, le risque va persister.
111.3011.00	Dans le secteur des Rammes, le remplacement de la patrouilleuse scolaire n'a pas pu avoir lieu. Néanmoins la situation est stable et la présence d'une personne ne semble pas nécessaire pour l'instant.
150.3011.01	Durant plusieurs mois, les postes de bibliothécaires scolaires (AID et responsable) ont été vacants.
150.3182.00	La résiliation du logiciel de la bibliothèque a permis de faire des économies, en raison de la mise en place du logiciel cantonal.
150.4653.00	La bibliothèque de DLT connaît un léger accroissement du nombre de lecteurs.
211	Il s'agit du socle de base versé par les trois nouvelles communes associées prévu dans la convention de leur intégration.
212.4800.00	Ce fonds figurait au bilan (9282.22) depuis plusieurs années sans utilité affectée. La décision a été prise par le CoDir, sur proposition du fiduciaire, de le dissoudre sur l'exercice 2023 afin qu'il profite aux 6 communes historiques de l'ASIPE.
350.3112.02	L'établissement en question n'a pas transmis de budget en 2022 et 2023, malgré les besoins durant l'année.
350.3161.02	La différence avec le budget s'explique par les 25'000 CHF de loyer / entretien qui concernent l'UAPE Croc'Banquise. Ces frais sont compris dans le montant global dû à la Commune de Corcelles, puis réparti correctement à la clôture des comptes.
350.3161.06	Une convention a été signée en janvier 2023 entre les associations scolaires intercommunales de la Broye et du Gros-de-Vaud dans le cadre de la cantonalisation de PPLS. Les frais des locaux administratifs sont répartis au prorata du nombre d'élèves. Une provision a été constituée sur les comptes 2023 car la facture n'est pas encore arrivée.
350.3313.00	La fin des amortissements a eu lieu en décembre 2022.
351.3141.00	Le dépassement concerne le changement non budgété d'antennes wifi dans le bâtiment pour un montant de 17'055 CHF, ainsi que le remplacement de l'adoucisseur pour 7'990 CHF qui a rendu l'âme en automne. Il était recommandé de ne pas attendre afin d'éviter trop d'impact avec le calcaire.

351.3222.00	Extension DLT : intérêt de 1.7% s/ Fr. 600'000 – échéance 2023 intérêt de 1.7% s/Fr. 600'000 – échéance 2023 intérêt de 1.55% s/Fr. 850'000 – échéance 2024. La réduction des intérêts est due au renouvellement d'ATF à un taux largement inférieur à ce qui s'est pratiqué lors de l'achat de DLT en 2001.
351.4271.00	Une nouvelle directive sur les locations a permis de définir la pratique et plusieurs organisations ont loué l'Aula.
352.3141.00	Le dépassement est dû à un problème d'écoulement d'eau dans les WC qui a engendré une réparation pour un montant de 1'146 CHF.
352.3222.00	Achat bâtiment : intérêt de 1.55% - échéance 2024 Transformation bâtiment : intérêt de 1.4% - échéance 2024
353.3111.00	La demande a été faite tardivement par l'établissement pour le changement de mobilier dans la salle des enseignants. La facture a été portée aux comptes 2023.
353.3122.00	Une économie de 1'541 m <sup>3</sup> de gaz a eu lieu entre 2022 et 2023.
353.3222.00	Il s'agit des intérêts semestriels pour l'achat du bâtiment à 1.55 %, échéance au 4 décembre 2024. Les intérêts sont liés aux trois emprunts avec des échéances au plus tard au 30 mai 2025.
353.3313.00	L'amortissement s'est terminé durant cette année comptable.
355.3141.00	La garantie du bâtiment a couru jusqu'à la fin juillet 2023 dans le cadre des normes SIA. Plusieurs travaux ont dû être réalisés. Il s'agit de la fermeture sous les escaliers au rez sur recommandation de l'AVACAH (sécurité pour les personnes en situation d'handicap) pour un montant de 12'924 CHF. Il y a eu aussi 3'696 CHF pour le changement de grilles pour améliorer la ventilation sur la place de sport en raison de l'humidité constatée dans l'abri PCi du bâtiment des salles de sport. Le CoDir a décidé de maintenir le mandat d'entretien des extérieurs (47'980 CHF) et un nouveau cahier des charges pour l'entretien des bâtiments scolaires de l'ASIPE devra voir le jour en 2024 afin de rationaliser les dépenses.
355.3222.00	Les intérêts ont été sous-estimés en 2022 au moment du budget.
355.3313.00	Les amortissements ont été distingués entre le bâtiment et le mobilier.
355.4359.00	Le montant correspond à la subvention pour le paratonnerre.
355.4520.00	Les prestations d'eau et d'épuration 2022 avaient été provisionnées, mais finalement ne seront pas facturées par la Commune de Payerne. La provision pour la taxe déchet avait été surestimée lors du bouclage 2022. Ces provisions sont dissoutes dans ce compte.
500.3011.01	En raison de la demande importante, le nombre de places a été maintenu à 48 sur le temps de midi, ce qui a engendré l'engagement de personnel supplémentaire pour correspondre au cadre de références. Du personnel a également dû être engagé en raison d'absence de collaborateurs pour raison de maladie, accident et congé maternité. Le remboursement des APG se retrouve dans le compte 500.4361.00.
500.4511.00	Il y a toujours un décalage de quelques mois entre le décompte final de l'ARAJ et le bouclage des comptes de l'ASIPE. Les subventions de la FAJE sont alors estimées lors de la clôture, mais vu que la méthodologie exacte de calcul est inconnue, il est difficile d'être précis. Les montants comptabilisés dans ce compte concernent la part non provisionnée des subventions 2022, ceci afin de péjorer un minimum le compte 500.4512.00 qui concernent les subventions 2023.
501.3111.00	En raison d'un nombre plus important d'enfants accueillis, des chaises et tables ont été achetées.

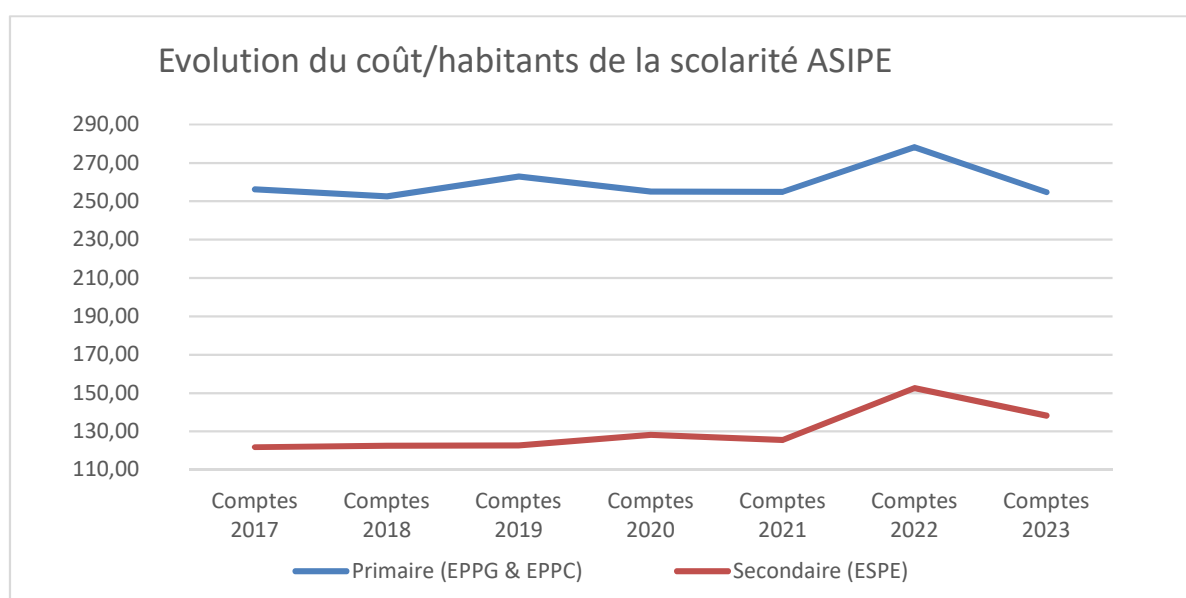
501.3131.00	Le montant au budget correspond plus ou moins si l'accueil est complet sur tous les modules.
501.4511.00	Il y a toujours un décalage de quelques mois entre le décompte final de l'ARAJ et le bouclage des comptes de l'ASIPE. Les subventions de la FAJE sont alors estimées lors de la clôture, mais vu que la méthodologie exacte de calcul est inconnue, il est difficile d'être précis. Les montants comptabilisés dans ce compte concernent la part non provisionnée des subventions 2022, ceci afin de péjorer un minimum le compte 501.4512.00 qui concernent les subventions 2023.
501.4512.02	En raison de l'augmentation du nombre de places, une subvention a été accordée par la Confédération.
502.4511.00	Il y a toujours un décalage de quelques mois entre le décompte final de l'ARAJ et le bouclage des comptes de l'ASIPE. Les subventions de la FAJE sont alors estimées lors de la clôture, mais vu que la méthodologie exacte de calcul est inconnue, il est difficile d'être précis. Les montants comptabilisés dans ce compte concernent la part non provisionnée des subventions 2022, ceci afin de péjorer un minimum le compte 502.4512.00 qui concernent les subventions 2023.
502.4512.02	En raison de l'augmentation du nombre de place, une subvention a été accordée par la Confédération.
504.3011.01	En raison de la demande importante, le nombre de places a été augmenté, ce qui a engendré l'engagement de personnel supplémentaire pour correspondre au cadre de références. Du personnel a également dû être engagé en raison d'absence de collaborateurs pour raison de maladie, accident et congé maternité. Le remboursement des APG se retrouve dans le compte 504.4361.00.
504.3111.00	Des rideaux obscurcissant ont dû être posés dans la salle de sieste pour un montant de 1'496 CHF.
504.4511.00	Il y a toujours un décalage de quelques mois entre le décompte final de l'ARAJ et le bouclage des comptes de l'ASIPE. Les subventions de la FAJE sont alors estimées lors de la clôture, mais vu que la méthodologie exacte de calcul est inconnue, il est difficile d'être précis. Les montants comptabilisés dans ce compte concernent la part non provisionnée des subventions 2022, ceci afin de péjorer un minimum le compte 504.4512.00 qui concernent les subventions 2023. En raison de l'octroi d'une subvention de l'OFAS en 2022, l'ASIPE n'était pas certaine du montant à recevoir par la FAJE. Par mesure de sécurité, aucun montant n'avait alors été provisionné.
504.4512.02	En raison de l'augmentation du nombre de place, une subvention a été accordée par la Confédération.
507.3011.00	Une deuxième personne a été engagée sur le temps de midi pour renforcer l'encadrement en raison de la saturation du nombre de places d'accueil.
507.3182.01	Le montant correspond à la licence de l'application MaCantine pour la gestion des repas des élèves du secondaire.
510.3522.00	Même si le budget est tenu, on constate une augmentation du nombre d'élèves au MATAS dans les établissements scolaires.
515.3662.00	Le montant de ce compte est brut. Afin d'avoir le montant net, il y a lieu de déduire la participation des parents (515.4356.00), les subsides divers (515.4512.00) et les remboursements DGEO part enseignants (515.4512.01).
515.4800.00	Le fonds (9282.01) a été dissout sur une décision du CoDir de mars 2023.

525.3662.02	Ce poste a été créé pour mieux identifier les coûts liés à la prestation des échanges linguistiques. Auparavant, les frais étaient attribués dans le poste lié aux camps scolaires.
525.3662.03	Ce poste a été créé pour mieux identifier les coûts liés aux prestations de sorties spéciales. Auparavant, les frais étaient attribués dans le poste lié aux courses d'école.
525.4800.00	Le fonds (9282.02) a été dissout sur une décision du CoDir de mars 2023.
560.3654.00	L'ASIFE n'a plus de médecin scolaire depuis fin juillet 2022. Les éventuels besoins sont assurés par le médecin scolaire cantonal. Des discussions sont en cours au niveau politique pour trouver des solutions durables et efficaces.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution des coûts moyens par habitant et par élève primaire et secondaire sur la base de la péréquation statutaire.

Année civile	Primaire (EPPC & EPPG)		Secondaire (ESPE)		Parascolaire (UAPE)	
	Coût/Hab.	Coût/élè.	Coût/Hab.	Coût/élè.	Coût/Hab.	Coût/élè.
Comptes 2018	fr. 129,42	fr. 1 398,39	fr. 48,30	fr. 1 439,17	fr. 3,08	fr. 33,24
Comptes 2019	fr. 133,60	fr. 1 445,07	fr. 47,75	fr. 1 391,07	fr. 6,52	fr. 70,54
Comptes 2020	fr. 129,14	fr. 1 418,95	fr. 49,50	fr. 1 483,60	fr. 5,76	fr. 63,31
Comptes 2021	fr. 127,48	fr. 1 368,69	fr. 47,69	fr. 1 445,42	fr. 20,94	fr. 224,85
Comptes 2022	fr. 139,12	fr. 1 476,84	fr. 58,24	fr. 1 640,91	fr. 18,50	fr. 196,44
Comptes 2023	fr. 127,40	fr. 1 317,04	fr. 53,27	fr. 1 551,99	fr. 10,90	fr. 112,71
Budget 2023	fr. 159,51	fr. 1 712,54	fr. 63,81	fr. 1 933,84	fr. 28,81	fr. 309,31

Ci-dessous un graphique représentant les coûts de la politique publique « école obligatoire » par habitant. Ceci signifie qu'un habitant d'une des communes de l'ASIFE coûte environs 255.00 CHF pour le primaire et environs 140.00 CHF pour le secondaire.



L'endettement de l'ASIFE se porte à 27'806'379.85 CHF au 31 décembre 2023, ce qui représente un endettement de 1'769 CHF par habitant du périmètre ASIFE, alors qu'il était de 1'762 CHF un an plus tôt.

**Conclusion**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Vu le préavis n° 6 / 2024 du Comité de direction de l'ASIPE  
Où le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

**Article 1** d'approuver les comptes 2023 tels que présentés et d'en donner décharge au Comité de direction,

**Article 2** de donner décharge au Comité de direction sur sa gestion durant l'année écoulée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 11 mars 2024.

**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION :**

Le Président :



Nicolas Schmid



Le Directeur :



Pierre-Alain Lunardi

Annexes : comptes de fonctionnement 2023 & annexes.